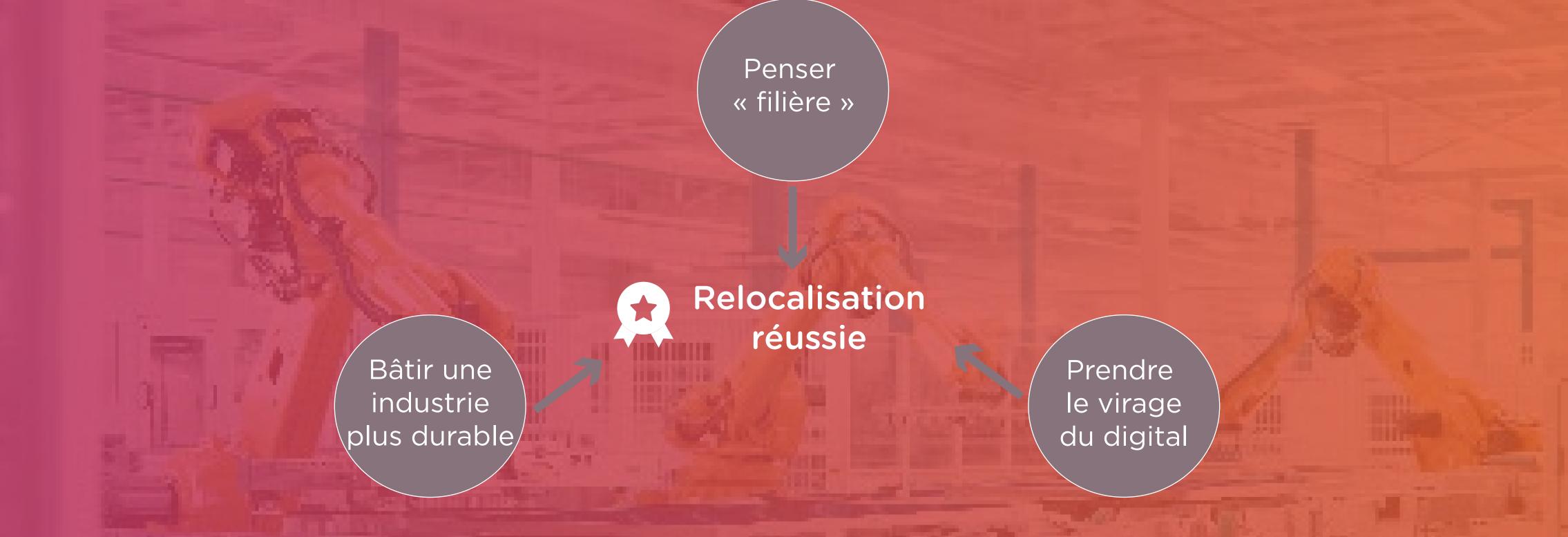




En 2022, Argon & Co a listé trois leviers d'une relocalisation réussie :



Le gouvernement a fait le même constat et mise ainsi largement sur ces trois leviers au travers de son nouveau plan France 2030.

On observe également parfois leur utilisation au niveau des instances Européenne afin de faciliter cette dynamique de réindustrialisation.

Argon&Co

Le premier levier consiste à « Penser filière »

La France a choisi de miser sur quelques filières stratégiques et a fait le pari de reconstruire son tissu industriel autour de ces dernières.

Parmi les secteurs choisis, on compte par exemple celui de la voiture électrique.



En effet, dans le Nord se développe la vallée de la batterie, avec l'ouverture de gigafactories de batteries électriques : une première, ACC, en 2023 et 3 autres entre 2024 et 2026 (AESC-Envision, Verkor, ProLogium).



Pour être encore plus efficace, cette politique doit être coordonnée au niveau Européen

L'Europe adopte une politique volontariste (de multiples conseils Européens entre 2019 et 2024) centrée sur les domaines de la défense, du numérique, de la santé et de l'énergie.

Cela se traduit par des clauses d'alignement : des aides exceptionnelles des états pour suivre la concurrence étrangère, des taxes ciblées sur la concurrence déloyale (les voitures électriques chinoises, la taxe carbone) ou encore des clauses miroirs sur les importations.

Cependant, cette stratégie Européenne ne se traduit pas encore par une coordination dans le choix des filières par pays. Par exemple, l'Allemagne et la France ouvrent toutes les deux des usines de batteries électriques. Cette dynamique augmente la concurrence intra-Europe et n'encourage pas la collaboration entre les pays.



Le second levier implique de bâtir une industrie durable



L'Europe encourage le développement d'une industrie durable, notamment au travers de son pouvoir législatif. La commission européenne met en place de plus en plus de lois et contraintes règlementaires (CSRD sur l'exercice 2024 et adoption de la CSDD en mai 2024) avec d'importantes sanctions financières à la clé.

Même si pour l'instant, cette implication reste plutôt politique et les effets ne sont pas encore visibles (application progressive de la CSRD encore jeune, plus forte tolérance et moins de pénalité), cela créé les premières conditions d'un cercle vertueux d'une réindustrialisation durable de l'Europe.

En effet, la relocalisation permet aux entreprises de répondre aux exigences européennes puisqu'elle facilite :

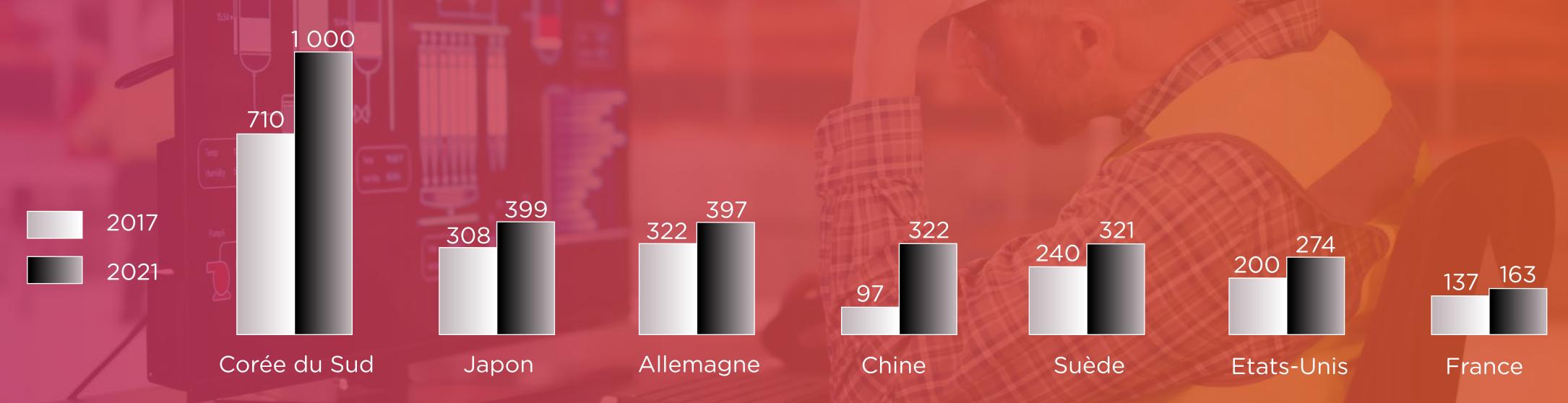
- 1. La maîtrise de leur outil productif et de son impact environnemental (proximité accrue, moins d'angles morts, collaboration fournisseur plus aisée).
- 2. La production dans des pays plus matures en termes de durabilité avec notamment des énergies de plus en plus décarbonées comme en France.



Le troisème levier implique de prendre le virage du digital

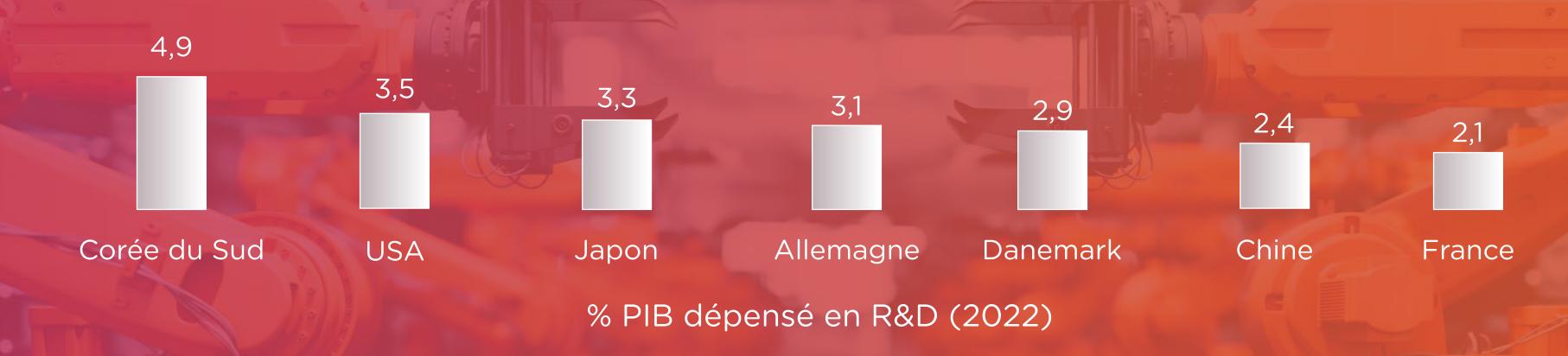
Contrairement aux deux premiers leviers, le virage du digital semble être plus tardif en Europe et en France.

Le graphe ci-dessous montre notamment un retard de la France sur le nombre de robots par 10 000 employés, mais surtout une évolution très faible comparée à la Corée du Sud, leader dans le domaine ou à la Chine qui a rattrapé son retard de manière extraordinaire.





La part du PIB dépensé en R&D inquiète sur l'avenir de l'industrie innovante en France et confirme son retard face aux autres pays



Le virage vers l'investissement massif pour faire émerger les technologies innovantes semble être un facteur clé et déterminant pour la compétitivité de l'industrie Française et Européenne.

Sur ce terrain, l'Allemagne est pour l'instant le moteur de l'Europe mais ne pourra contrer à elle seule les puissances Asiatiques et Américaines.

La réindustrialisation qui semble enfin frémir pourrait en payer le prix dans les années à venir sans changement rapide des politiques d'investissement.



Après la première série en 2021 sur la relocalisation, cette deuxième sur la réindustrialisation s'achève.

Si vous souhaitez en savoir davantage, ou pour d'autres sujets de stratégie industrielle dans votre entreprise, n'hésitez pas à contacter nos équipes au sein du cabinet Argon & Co!



Jean-François Laget **Group Managing Director**



Jean-Charles Redon Partner



François Parizot **Associate Partner**



Manon Frydman Consultante senior

manon.frydman@argonandco.com

Argon&Co*

jean-francois.laget@argonandco.com jean-charles.redon@argonandco.com

francois.parizot@argonandco.com

Argon&Co*